

Habilitation Electrique BS BE Manoeuvre - Initiale

BSBE-INI

Tarif: Nous consulter

Objectifs

Acquerir les compétences nécessaires au personnel d'entreprise devant réaliser des travaux électriques simples.

Public Visé

Personnel d'exploitation, d'entretien « non électricien » amené à effectuer des opérations simples (opérations de remplacement, de raccordement, et/ou des manœuvres sur des ouvrages électriques).

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Pré Requis

Connaissances électriques nécessaires aux travaux qu'il réalise

Parcours pédagogique

Formation théorique - Durée 7h00

Les évolutions de la réglementation en électricité,

Les grandeurs fondamentales en électricité,

Classement des installations et habilitations du personnel :

- Le principe de l'habilitation et les différents titres d'habilitation,
- Niveau d'habilitation,
- Domaine de tension,
- Les limites et zones d'environnement.
- Evaluation des risques ; effets physiopathologiques du courant électrique,
- Risques d'accidents : contact direct, indirect, court-circuit,
- Règles de sécurité découlant des dangers du courant électrique,
- Les moyens de protection collectifs et individuels,
- Les matériels électriques,
- La mise en sécurité,
- Les procédures d'intervention (BS),
- Les personnes intervenantes,
- Les ouvrages électriques,
- Les opérations,
- Les documents écrits,
- Les fonctions de l'appareillage, l'usage des plans et des schémas, l'intérêt des verrouillages et inter-verrouillages, les EPI.
- Appareils électriques amovibles et portatifs à main

Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique :

Notions de premiers secours, incendie sur un ouvrage électrique, enceintes confinées.

Formation pratique - Durée 5h00

- Matériel de sécurité spécifique aux dangers électriques
- Outils électriques portatifs à main (choix du matériel)
- Principe de consignation pour travaux non électriques et interventions dans le cadre du BS
- Remplacement de lampes, interrupteurs, prises et luminaires
- Incendie dans les installations électriques - Secourisme

Tests Théorique et Pratique: Durée 2h00

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Pérusud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 – www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16

Les + métier

Programme établi conformément à la Norme NFC 18-510 « Article 5.1.2 L'employeur est tenu de former ses salariés à la prévention du risque électrique pour les activités professionnelles où ce risque est présent. L'habilitation est la reconnaissance par l'EMPLOYEUR, de la capacité d'une

Objectifs pédagogiques

- Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la Norme NFC 18-510,
- Etre capable d'exécuter en sécurité les opérations simples d'ordre électrique.

Méthodes et moyens pédagogiques

Support de cours individuel,
Présentation théorique par projection,
Kits pédagogiques permettant de réaliser des travaux pratiques avec des mises en situation concrètes

Méthodes et modalités d'évaluation

Test théoriques et pratiques – Durée 2h00

Évaluation en début de session des pré-requis nécessaires pour pouvoir suivre la formation

Les épreuves théoriques et pratiques sont réalisées en fin de formation conformément à l'ED 6127 de l'INRS en vue de la délivrance d'un AVIS APRES FORMATION

Pour l'obtention de l'AVIS APRES FORMATION, le candidat doit réussir :

- les épreuves théoriques.
La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test.
- les épreuves pratiques.

L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères :

- Sans erreur
- Erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes,
- Erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes

Les critères d'acceptations aux épreuves pratiques sont :

- Deux erreurs mineures au maximum
- Aucune erreur majeure

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné des symboles proposés par le formateur.

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés



Contactez-nous !

Clément PARAYRE
Directeur

Tél. : 0615901729
Mail : clement.parayre@cqps.fr

SAS CQPS au capital de 7500€

34, rue des Cosmonautes – Périud 4 – Bât 2 – 31400 TOULOUSE – Tél : 05.61.48.54.70 – www.cqps.fr – contact@cqps.fr

RCS TOULOUSE – SIRET 484 639 844 00030 – TVA intra FR27484639844

Déclaration d'activité : 73310453931 « Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

N° CNAPS : FOR-031-2028-08-23-20230587281 – Agrément TFP APS : 3109011201- Agrément CQP PSGE : 3123061202

Agrément SSIAP N° 009 – Habilitation SST : H30818/2023/SST-1/O/16